

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 3 décembre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DUBO, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2008

Secrétaire de séance : Sylvie DELAUNAY

Etaient Présents : Jean-Paul BOSC – Régis BERNALEAU – Arlette CHAVANNE- Sylvie DELAUNAY– Nadine DUCOURTIOUX – Dominique HA – Cyril HARDOUIN – Michel HAUTIER – Jean-François INDA– Dominique LAFRENOY– Pierre-Jean MIRANDE DAVID procuration à Dominique LAFRENOY –Georges MONTMINOUX- Jean-Claude MOUNET – Rosy PIRAME – Jean RENOUD –Alain RENOUIL – Aline SALLEBERT - Evelyne SARRES –Hélène SAULDUBOIS - Florise SICHEL – Gérard SONGY - Christophe PEPIN pouvoir à Régis BERNALEAU

1- SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Régis BERNALEAU fait un bilan du nouveau portail internet à l'attention des élus. Quelques personnes l'utilisent. Il serait souhaitable d'essayer de communiquer par l'intermédiaire de ce portail en allant y chercher des informations et en l'alimentant. Par la suite, le site internet permettra de communiquer vers l'extérieur.

Il présente le cahier des charges qu'il a établi. Cinq entreprises ont été consultées. Trois devis ont été reçus.

Après analyse, la société VERNALIS présente le meilleur rapport qualité-prix et bénéficie d'une expérience intéressante dans le domaine de la création de sites pour les mairies.

Un groupe de travail va être mis en place, intégrant des personnes extérieures au Conseil Municipal. Un président d'association a déjà accepté de faire partie de cette commission, Monsieur Jean-Pierre MAGANT.

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

Coût de la réalisation (y compris formation) : 5900.00 €HT

Suivi annuel comprenant la maintenance : 470.00 €HT

Hébergement : 480.00 €HT

Options :

Module acteurs locaux : 1650.00 €HT

Co marquage service public : 344.00 €HT

La proposition commerciale complète est disponible sur le portail des élus.

Le système de programmation utilisé par VERNALIS est un open source gratuit sur internet. Si cette entreprise devait se désengager, n'importe quelle société informatique pourrait reprendre le site (système SPIP).

D'autre part, Gérard DUBO présente la proposition de l'Agence NEWTON pour la réalisation d'un nouvel Arsac Info qui permettra de bénéficier d'une information et d'une communication disponible, réactive et moderne tout en soulignant le remarquable travail effectué par Georges MONTMINOUX.

2- CESSIONS FONCIERES

A) Parcelle AC 148 - Villeneuve

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2008 créant deux lots sur la parcelle cadastrée AC 148 et décidant leur mise à la vente,

Vu l'avis du service des Domaines,

Vu la division foncière réalisée par M. MARTIN, Géomètre, créant deux lots :

- le lot A d'une contenance de 800 m²
- le lot B d'une contenance de 885 m²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente de ces 2 lots au prix unitaire de 80.0000 Euros.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous actes et documents se rapportant à cette décision.

B) Zone artisanale Chagneau

Afin de permettre le désenclavement de la parcelle cadastrée AT 831 appartenant à la S.C.I Jean Edouard sur la zone artisanale Chagneau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui céder, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AT 837.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous actes et documents se rapportant à cette cession.

3- DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN POUR CLOTURE

Monsieur Gérard DUBO présente la demande des propriétaires des lots 9, 10 et 11 du Lotissement « Domaine du Lac », mitoyens de la piste forestière, qui demandent à bénéficier d'environ 1.50 m de terrain supplémentaire pour implanter leurs clôtures en « hauteur ».

Monsieur Jean-François INDA est gêné par le problème esthétique, car il est difficile de maintenir une clôture unique sur tous les terrains.

La question faisant débat, la commission analysera les demandes pour étudier les solutions.

4- VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Jean-Claude MOUNET informe le Conseil sur l'évolution de l'élaboration du plan communal de sauvegarde et les différents moyens à mettre à la disposition de la population en cas de crise. Il précise qu'un travail va être engagé dans deux directions :

- les moyens de communication
- la mise en commun des moyens techniques

Par ailleurs, des fiches actions élaborées par la protection civile vont être distribuées notamment aux entreprises de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

L'organigramme du Plan Communal de Sauvegarde, présenté par Jean-Claude MOUNET, est validé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Un exemplaire de ce document est annexé à la présente délibération.

5- PROLONGATION DE LA DUREE D'EXPLOITATION DE GSM SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'entreprise G.S.M afin de prolonger la durée d'exploitation des carrières sur la commune jusqu'en 2012.

Le Conseil Municipal souhaitant que le site soit réhabilité dans les meilleurs délais afin de valoriser l'ensemble des plans d'eau, émet, un avis défavorable à cette demande à 21 voix et deux abstentions.

6- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE : 1 TITULAIRE, 1 SUPPLEANT

Cette commission, qui sera intercommunale, a pour but d'établir un diagnostic d'accessibilité aux des équipements et bâtiments aux personnes handicapées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune à la Commission Intercommunale d'Accessibilité comme suit :

- Titulaire : Jean-François INDA
- Suppléant : Nadine DUCOURTIOUX

7- CAB : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PHASE 2

Monsieur INDA expose que, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du bourg, il convient de solliciter l'aide du Conseil Général pour la phase II.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Général et à signer tous documents s'y rapportant.

Jean-François INDA fait un point sur l'avancement des travaux de l'aménagement centre bourg et précise que l'avenue de Ligondras devrait être réouverte mi-décembre.

Il présente le planning des travaux et précise que la deuxième phase débutera en Janvier 2009 par la réfection du réseau assainissement, l'enfouissement du réseau EDF et FRANCE TELECOM. Il indique que, pour le 15 février, il conviendra de redéfinir l'aménagement du parvis de l'église ainsi que les accès aux écoles.

Une date de réunion est fixée pour le : Mercredi 17 décembre 2008 à 20h30.

Monsieur INDA expose que, dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du bourg, il convient de solliciter l'aide du Conseil Général pour la phase II.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Général et à signer tous documents s'y rapportant.

8- RENOUELEMENT DU CONTRAT INCAPACITE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P Assurances, pour la couverture des risques incapacité du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- . de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P Assurances pour une durée d'un an,
- . d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

9- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF POUR POSTE LOUENS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de servitude avec E.R.D.F concernant la construction d'un poste de distribution publique sur la parcelle AW 577 sise à Arsac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

10- CONVENTION AVEC LA SPA DANS LE CADRE DE LA CDC

Dans le cadre de l'application du transfert de compétence, la commune a adhéré au protocole prévu notamment pour répondre aux obligations de fourrière animale.

La Communauté de Communes doit signer une convention avec la S.P.A pour permettre la prise en charge des animaux sur le territoire communautaire.

Monsieur le Maire est donc chargé de signer une convention avec la Communauté de Communes pour lui permettre de signer cette convention avec la S.P.A au nom de la commune.

La participation financière est de 0.40 €par habitant – tarif garanti pour trois ans. La Communauté de Communes facturera annuellement aux communes les frais correspondants au prorata du nombre d'habitants.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes et tous documents s'y rapportant.

11- REPRISE DES VRD LOTISSEMENT DOMAINE DU LAC

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de l'Association Syndicale du Domaine du Lac relative à la reprise des VRD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des résidents de ce lotissement mais, en l'état actuel, ne peut reprendre la totalité des VRD. Gérard SONGY précise que l'éclairage public est raccordé et Jean RENOUD suit avec la plus grande attention les problèmes liés au poste de relevage et aux réseaux.

12 – RECOURS A L'EMPRUNT

Monsieur le Maire indique que pour financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2008, il est nécessaire de réaliser un prêt d'un montant de 200.000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, autorise Monsieur le Maire à réaliser, auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 200.000 euros (deux cent mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- . taux d'intérêt actuariel annuel : 4.47 %
- . échéances : annuelles
- . taux de progressivité des échéances : 0
- . durée totale du prêt : 20 ans.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

La présente délibération annule et remplace celle du 9 décembre 2008 visée le 10 décembre 2008.

13- QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition terrains LAPERE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées AR 588-589 et 590 sises au lieu-dit le Paradis à Arsac, appartenant à la famille LAPERE pour permettre la réalisation d'équipements publics.

Il est autorisé à demander au Conseil Général une subvention pour cette acquisition.

- Subvention au Collège d'Arsac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au Collège d'Arsac pour permettre aux élèves de réaliser une fresque sur les murs de la salle polyvalente et ainsi les sensibiliser au respect de cet équipement.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.

- Subvention exceptionnelle à 4L ATTITUDE

Madame Rosy PIRAME présente son projet « Passion Jeunesse » pour les 15-25 ans.

Le but est d'encourager, d'accompagner les jeunes dans un projet humanitaire et social ayant un intérêt et un impact local.

Finalité pour la commune : susciter et développer la capacité d'initiative chez des jeunes. Les aider dans leurs passions.

Un appel à projet serait lancé pour dépôt des dossiers avec comme objectif 1 à 2 projets par an.

Le budget annuel est à établir.

Un projet concret est à l'actualité avec 2 jeunes filles qui souhaitent participer au Raid 4L Trophy (amener 50 kg de fournitures scolaires au Maroc). Leur budget prévisionnel est de 6000 €

Après avoir entendu ces explications,, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer à ces deux jeunes filles engagées dans l'action « raid 4L TROPHY 2009» une subvention d'un montant de 300 euros qui sera versée à l'association 4 L ATTITUDE.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.

- Commission « Nouveaux arrivants »

Sylvie DELAUNAY fait le point sur les travaux de la commission nouveaux arrivants. Un projet de réception est prévu le 16 janvier 2009.

A cette occasion, il sera offert aux nouveaux arrivants un DVD ou une clé USB (support à définir) qui contiendra toutes les informations nécessaires concernant la commune. Par ailleurs, un diaporama du village sera présenté.

- Aide au permis de conduire

Cyril ARDOUIN fait le point sur un projet d'aide au permis de conduire qui, compte tenu de nouvelles dispositions gouvernementales, est en attente.

- environnement

Monsieur Gérard DUBO demande à Messieurs Régis BERNALEAU et Georges MONTMINOUX de bien vouloir vérifier l'état d'avancement du programme de nettoyage des fossés. Il semble que les travaux soient correctement réalisés mais avancent lentement. Un point sera fait.

Madame Aline SALLEBERT fait remarquer que le container à vêtements placé à côté de la salle des fêtes déborde et propose de déplacer ce container vers les ateliers municipaux. Compte tenu de l'utilisation intensive, Aline SALLEBERT va faire une demande afin de savoir s'il n'est pas possible d'augmenter la capacité de ce container.

Pour ce qui concerne les containers à verre, une demande de devis d'habillage de ces containers et en cours.

Aline SALLEBERT présente un devis concernant la mise en place d'une piste cyclable allant du collège Panchon jusqu'au rond-point de Loustalot comprenant un passage surélevé pour un montant de 33.000 €T.T.C. Le principe est validé à l'unanimité.

Pour le passage surélevé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à 13 voix pour et 10 voix contre.

- Affaires scolaires

Madame Florise SICHEL présente un nouveau dispositif d'accompagnement éducatif pour les enfants de l'école primaire à raison de 2 heures par semaine. Ce dispositif sera rendu obligatoire à compter de septembre 2009.

La commune devra trouver des moyens afin de rendre la mise en œuvre de ce dispositif possible.

Jean-Claude MOUNET entre dans la phase active de son travail sur le PLU. Un groupe de travail va être créé comprenant 3 élus et 3 citoyens.

- *Demande de stage :*

Georges MONTMINOUX indique que dans le cadre de sa reconversion professionnelle, Monsieur Daniel TRUFFLANDIER a demandé à effectuer un stage au sein des services techniques de la commune.

Sa mission pourrait consister à réaliser un audit sur l'ensemble des bâtiments communaux en collaboration avec Georges MONTMINOUX, Jean-François INDA et Christophe PEPIN.

Le Conseil donne un accord unanime.